



## CONVENTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE<sup>1</sup> 2024-2025

Convention numéro :

Entre les soussignés :

1. **Le CFA** : PURPLE CAMPUS, 99 impasse Adam Smith, 34470 Pérols - SIRET 890 791 429 00016 - UAI 0342318K - Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 76341086134 auprès de la DREETS de l'Occitanie, Représenté par Dominique CRAYSSAC, Directeur Général de PURPLE CAMPUS  
Désignation d'un contact opérationnel : Service Contrat ; **04 67 13 68 50** [cerfa@purple-campus.com](mailto:cerfa@purple-campus.com)
2. **L'entreprise** : **COMMUNAUTE DE COMMUNES PETITE CAMARGUE** - PLACE RENAN 145 AV DE LA CONDAMINE - 30600 VAUVERT - SIRET **24300059300091** - Représentée par **BRUNDU André**, relevant de l'opérateur de compétences :      Sans convention collective      (9999)  
Désignation d'un contact opérationnel : AMAR Marie - 04.48.19.18.25 ; [marie.amar@cc-petitecamargue.fr](mailto:marie.amar@cc-petitecamargue.fr)

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions des Livres II et III de la sixième partie du Code du travail.

### Article 1er : Objet de la convention

PURPLE CAMPUS établissement Pérols organise une action de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6313-6 du Code du travail.

- Intitulé et objectif de l'action : **BTS SERVICES INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS**, 32032613 dont le code RNCP est le **35340**
- Contenu de l'action : Se reporter au support de la formation en annexe
- Durée de l'action de formation<sup>2</sup> : du **02/09/2024** au **04/07/2025** ; pour une durée théorique de 490 heures calculée au prorata du nombre de mois du contrat réellement effectués
- Lieu principal de la formation : **LYCEE CCI GARD - 1 TER AVENUE GENERAL LECLERC 30000 NIMES**
- Périodes de réalisation en entreprise et en CFA : Se reporter au calendrier de l'alternance en annexe

L'employeur atteste que ladite formation n'a pas fait l'objet d'un précédent contrat d'apprentissage signé, avant 2022, avec le même apprenti et pour le même diplôme.

### Article 2 : Modalités de déroulement, de suivi et d'obtention du diplôme ou du titre

- Modalités de déroulement : Présentiel et/ou distanciel et en s'appuyant sur un environnement numérique de travail
- Moyens prévus : équipe de formateurs et responsables de programme de formations dédiées. Plateaux techniques adaptés à la formation.
- Modalités de suivi : Portail dématérialisé NETYPAREO avec accès entreprise, apprentis et CFA + visites en entreprise, Conseil pédagogique.
- Modalités d'obtention du diplôme ou du titre : Contrôle continu ou Contrôle en cours de formation et épreuves ponctuelles

### Article 3 : Bénéficiaire(s) de l'action de formation en apprentissage

- Nom et prénom(s) **Monsieur ALKAN Erwann**
- Née le **18/08/2005** à MOULINS
- Date de début du contrat : **01/09/2024** et date de fin du contrat : **31/08/2025**
- Situation avant ce contrat : **3**

Clause particulière handicap : si le bénéficiaire de l'action de formation dispose de la reconnaissance de travailleur handicapé et à ce titre, un accompagnement adapté sera mis en œuvre par le CFA selon des modalités présentées dans le devis joint en annexe, respectant les dispositions du décret n°2020-1450 du 17 mai 2022.

### Article 4 : Dispositions financières

Rappel : gratuité de la formation pour l'apprenti et son représentant légal, le cas échéant, aucune somme ne peut être demandée.

Conformément au règlement adopté par le conseil d'administration du CNFPT dans sa séance du 17 mai 2022, le financement de ladite formation a fait l'objet de la délivrance **d'un accord préalable de financement n° ACC-030-24-001104**



**INFORMATIONS OBLIGATOIRES A COMMUNIQUER PAR L'EMPLOYEUR**

- NUMERO D'ACCORD PREALABLE (CNFPT) ACC-030-24-001104

- CONTACT RH MARIE EMAR

NOM \_\_\_\_\_

PRENOM \_\_\_\_\_

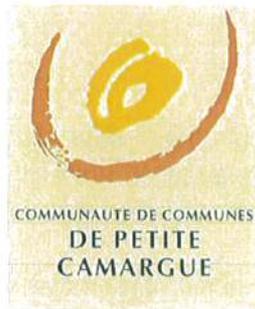
MAIL marie.amor@acc-petitecrocreepe.fr

LIGNE DIRECTE 01 48 19 18 25

Interlocuteur Siège Pérols : [cerfa@purple-campus.com](mailto:cerfa@purple-campus.com)

**NOTRE RIB**

 <p><b>BANQUE POPULAIRE DU SUD</b></p> <p>Titulaire du compte/Account holder  <b>ASS PURPLE CAMPUS</b>  <b>OPCO PURPLE</b>  <b>99 IMPASSE ADAM SMITH</b>  <b>34470 PEROLS</b></p>	<p>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).              Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</p> <p>This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.</p>
<b>Relevé d'identité bancaire / Bank details statement</b>	
IBAN (International Bank Account Number) <b>FR76 1660 7003 5318 2211 9992 339</b>	BIC (Bank Identification Code) <b>CCBPFRRPPPG</b>
Code Banque <b>16607</b>	Code Guichet <b>00353</b>
N° du compte <b>18221199923</b>	Clé RIB <b>39</b>
Domiciliation/Paying Bank <b>BPS MONTP. ENTREPRISE</b>	



Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025 16/07/2024

ID : 030-243000593-20240715-DEC2024\_07\_65PA-AR

Publié le 16/07/2024

ID : 030-243000593-20240715-DEC2024\_07\_65-CC

Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

## Décision

**N° 2024/07/65**

### **Objet : Convention de formation par apprentissage 2024-2025**

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

**Vu** le Code du Travail, et notamment en application des dispositions des Livres II et III de la sixième partie,

**Vu** le Code du Travail, et notamment son article L.6313-6,

**Vu** la délibération N°2022/04/29 du 20 avril 2022 déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, une partie des attributions du Conseil de Communauté, et notamment pour « *prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les engagements financiers pour la Communauté de communes en son nom ou en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 20 000 € HT* »,

**Vu** la convention de formation par apprentissage 2024-2025 dont l'action de formation s'intitule « *BTS SERVICES INFORMATIQUE AUX ORGANISATIONS* », ci-annexée entre, la Communauté de communes de Petite Camargue, l'organisme de formation « *PURPLE CAMPUS* »,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser le Président à signer la convention ci-annexée avec l'organisme « *PURPLE CAMPUS* », dont le lieu principal de formation est situé à LYCEE CCI GARD - 1 ter Avenue Général Leclerc à Nîmes (30000), représenté par Dominique CRAYSSAC, Directeur Général, dans le cadre de l'action de formation.

**ARTICLE 2 :** L'action de formation couvre la période du 02/09/2024 au 04/07/2025, pour une durée théorique de 490 heures calculée au prorata du nombre de mois du contrat réellement effectués.

**ARTICLE 3 :** La prise en charge de coût de la formation s'établit comme suit :

Montant du coût pédagogique de la formation : 7100€ ;

Montant total pris en charge par le CNFPT : 7100€.

**PURPLE**  
CAMPUS

SIÈGE SOCIAL  
99 impasse Adam Smith - CS 81000  
34477 Pérols Cedex  
T. 04 67 13 68 00  
N° SIRET : 890 791 429 00016  
WWW.PURPLE-CAMPUS.COM